DUERP : DU RECUEIL À L'ACCOMPAGNEMENT, UN LEVIER STRUCTURANT DU PARCOURS ADHÉRENT

Vigrine BORDIER
Directrice opérationnelle de prévention – SSTRN – Nantes

Jonathan GIRARD
Référent ASST et conseillers en prévention – SSTRN – Nantes

Grégoire TARDY
Directeur de l'offre collective et des projets – SSTRN – Nantes

Introduction / Objectifs :

À la suite du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de décembre 2023, la Direction générale du travail (DGT) a demandé aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de renforcer le recueil des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) auprès de leurs adhérents, notamment à l'adhésion et lors du renouvellement annuel. Au-delà de l'enjeu réglementaire, cette évolution pose une question centrale : **comment transformer le recueil du DUERP en véritable levier d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention ?**

Jusqu'en 2024, le SSTRN sollicitait les entreprises pour recueillir les DUERP, principalement via les fiches d'entreprise, sans disposer d'un pilotage global ni d'une exploitation structurée de ces données. Ces nouvelles attentes ont été abordées comme une opportunité pour :

- structurer une démarche globale autour du DUERP ;
- mieux connaître les expositions professionnelles ;
- et surtout **intégrer le DUERP comme point d'entrée du parcours d'accompagnement des adhérents.**

Méthodologie :

Un projet structurant a été déployé autour de cinq axes :

- **Structuration de l'analyse** : harmonisation des pratiques d'analyse des DUERP à partir d'un formulaire ;
- **Segmentation des besoins** : identification des niveaux de maturité afin d'adapter l'accompagnement proposé ;
- **Accompagnement personnalisé** : mobilisation des équipes et de l'outil MAP (Mon Approche Prévention) à chaque étape (diagnostic, DUERP, plan d'actions) ;
- **Pilotage** : mise en place d'indicateurs de suivi (taux de recueil, progression, actions engagées) à partir de notre logiciel métier ;
- **Systématisation du recueil** (projet toujours en cours de développement) : intégration d'une déclaration obligatoire liée au DUERP à l'adhésion, au travers du « parcours adhérents », et au renouvellement annuel.

Résultats obtenus :

- **Nombre de DUERP recueillis** en augmentation et amélioration de leur valorisation : 140 DUERP recueillis en 2024, 350 DUERP recueillis en 2025, 4 675 au 30 juin 2026 (3 700 fichiers recueillis + 975 DUERP disponibles via notre outil).
- Renforcement du parcours adhérent structuré autour de la prévention, allant :
  - de l'initiation du diagnostic ;
  - à l'accompagnement à l'élaboration et à l'actualisation du DUERP ;
  - jusqu'au suivi du plan d'actions.
- **Harmonisation des pratiques internes**, facilitant un accompagnement cohérent et adapté.
- Renforcement de la **complémentarité entre la fiche d'entreprise et le DUERP**, via les outils MAP et MDU (Mon Diagnostic Prévention).
- Développement en cours d'un **pilotage digitalisé**, intégrant le suivi du DUERP lors de la déclaration annuelle.

Discussion des résultats / Conclusion :

La mise en place d'un recueil systématisé du DUERP constitue un levier structurant pour repositionner cet outil réglementaire au cœur de la démarche de prévention des entreprises. La finalité est que le DUERP devienne un véritable support de dialogue entre le SPSTI et ses adhérents, permettant de mieux orienter les actions de prévention et d'objectiver les expositions professionnelles. La structuration de l'analyse via nos outils de pilotage et l'harmonisation des pratiques internes permettent de mieux quali-

fier les besoins des entreprises et de proposer des actions adaptées à leur niveau de maturité en matière de prévention. L'articulation entre le DUERP et les autres outils du SPSTI, notamment la fiche d'entreprise, contribue à renforcer la cohérence du diagnostic et la pertinence des plans d'actions proposés. L'intégration de ces éléments dans un parcours adhérent structuré permet ainsi de donner davantage de lisibilité et de continuité à l'offre socle des SPSTI tout au long de la vie de l'entreprise.



Pour contacter l'auteur de cette communication : gregoire.tardy@sstrn.fr